



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

**COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

**Trente-huitième session, Centre international de conférences de Genève, CICG**

**Genève, Suisse, 6-11 juillet 2015**

**AMENDEMENTS AU MANUEL DE PROCÉDURE**

Les amendements suivants au Manuel de procédure sont proposés par les comités du Codex énumérés ci-dessous. La Commission est invitée à approuver ces amendements, en application des recommandations des Comités du Codex.

<b>Organe du Codex</b>	<b>Texte</b>	<b>Référence</b>
CCGP	Mandat du Comité sur les principes généraux	REP15/GP par. 41, Annexe III
CCGP	Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés	REP15/GP par. 49, Annexe IV
CCPR	Orientations visant à faciliter l'établissement de limites maximales de résidus pour les pesticides (pour inclusion comme annexe aux Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides)	REP15/PR par. 155, Annexe XI, Partie A